

**PROVINCE DE QUÉBEC**

**RÉGIE INTERMUNICIPALE D'ACTON ET DES MASKOUTAINS**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE TENUE PAR LE CONSEIL  
D'ADMINISTRATION AU SIÈGE SOCIAL DE LA MRC DES  
MASKOUTAINS, SITUÉ AU 3271, BOULEVARD LAFRAMBOISE,  
BUREAU 200, À SAINT-HYACINTHE, LE MERCREDI 19 NOVEMBRE  
2025, À 19 H 30.**

**SONT PRÉSENTS MESDAMES ET MESSIEURS :**

Bruno Lavallée, Acton Vale  
Christian Peiry, Béthanie  
Stéphane Beauchemin, Canton de Roxton  
Jonathan Bédard, Roxton Falls (19 h 33)  
Mathis Laplante, Saint-Nazaire-d'Acton  
Éloi Champigny, Saint-Théodore-d'Acton  
Robert Leclerc, Upton  
Louise Arpin, La Présentation  
Mathieu Gélineau, Saint-Barnabé-Sud  
Léonard Gaudette, Saint-Bernard-de-Michaudville  
Vincent Beauregard, Saint-Damase  
Jean-François Morin, Saint-Dominique  
Simon Valcourt, Saint-Hugues  
Bernard Barré, Saint-Hyacinthe  
Pierre Thériault, Saint-Hyacinthe  
Richard Hébert, Saint-Jude  
Claude Vadnais, Saint-Liboire  
Jean-Pierre Arpin, Saint-Louis  
Cynthia Brunelle, Saint-Marcel-de-Richelieu  
Laurence Bousquet, Saint-Pie  
Réjean Cossette, Saint-Simon  
Huguette Benoit, Saint-Valérien-de-Milton  
Martin Doucet, Sainte-Hélène-de-Bagot  
Emmanuel Ménard, Sainte-Madeleine  
Daniel Choquette, Sainte-Marie-Madeleine

En l'absence du délégué de la municipalité de Sainte-Christine.

**SONT ÉGALEMENT PRÉSENTES MESDAMES :**

Mélanie Paquin, directrice générale  
Carole Gaulin, greffière-trésorière

Formant quorum sous la présidence de madame Louise Arpin, déléguée de la municipalité de La Présentation et vice-présidente de la Régie.

---

## **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Madame la Présidente, Louise Arpin, constate que les délégués de toutes les municipalités membres ont été dûment convoqués et que le quorum est atteint.

---

### **25-102 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Monsieur Bruno Lavallée,  
Appuyé par Monsieur Pierre Thériault,  
Et résolu à l'unanimité

D'accepter l'ordre du jour tel que rédigé.

---

Arrivée de Monsieur Jonathan Bédard à 19 h 33.

---

### **25-103 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 22 OCTOBRE 2025**

Il est proposé par Monsieur Richard Hébert,  
Appuyé par Monsieur Léonard Gaudette,  
Et résolu à l'unanimité

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 22 octobre 2025 soit approuvé et signé tel que rédigé.

---

### **25-104 ÉLECTION DU PRÉSIDENT ET DU VICE-PRÉSIDENT DE LA RÉGIE — PRÉSIDENT D'ÉLECTION — NOMINATION**

Il est proposé par Monsieur Robert Leclerc,  
Appuyé par Monsieur Bruno Lavallée,  
Et résolu à l'unanimité

De nommer Madame Mélanie Paquin pour assumer la présidence d'élection pour les postes de président et vice-président de la Régie.

---

**25-105 ÉLECTION DU PRÉSIDENT ET DU VICE-PRÉSIDENT DE LA RÉGIE — SCRUTATEUR — NOMINATION**

Il est proposé par Monsieur Pierre Thériault,  
Appuyé par Richard Hébert,  
Et résolu à l'unanimité

De nommer Madame Carole Gaulin scrutatrice, s'il y a procédure d'élection pour les postes de président ou de vice-président de la Régie.

---

**25-106 POSTE DE PRÉSIDENT — PROPOSITIONS DE CANDIDATURES ET FERMETURE DE LA PÉRIODE DE MISE EN CANDIDATURE**

Monsieur Bruno Lavallée, appuyé de Monsieur Bernard Barré, propose la candidature Madame Louise Arpin.

Aucune autre proposition n'étant faite, la période de mise en candidature pour le poste de président de la Régie est fermée.

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Monsieur Jean-Pierre Arpin,  
Appuyé par Monsieur Richard Hébert,  
Et résolu à l'unanimité

De clore la période de mise en candidature pour le poste de président.

Madame Louise Arpin accepte le poste et est officiellement éluE présidente de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains pour une période d'un an et est mandatéE à agir selon les dispositions du règlement numéro 1, adopté le 22 avril 1992 et ses amendements.

---

**25-107 POSTE DE VICE-PRÉSIDENT — PROPOSITIONS DE CANDIDATURES ET FERMETURE DE LA PÉRIODE DE MISE EN CANDIDATURE**

Monsieur Stéphane Beauchemin, appuyé de Monsieur Robert Leclerc propose la candidature de Monsieur Pierre Thériault.

Aucune autre proposition n'étant faite, la période de mise en candidature pour le poste de vice-président de la Régie est fermée.

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Monsieur Jean-Pierre Arpin,  
Appuyé par Monsieur Léonard Gaudette,  
Et résolu à l'unanimité

De clore la période de mise en candidature pour le poste de vice-président.

Monsieur Pierre Thériault accepte le poste et est officiellement élu vice-président de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains pour une période d'un an et est mandaté à agir selon les dispositions du règlement numéro 1, adopté le 22 avril 1992, et ses amendements.

---

## **25-108 MODIFICATION DE L'ORDRE DU JOUR**

**CONSIDÉRANT** que l'élection de Madame Louise Arpin au poste de présidente de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains entraîne une vacance au sein du comité exécutif, le président du conseil d'administration de la Régie étant d'office président du comité exécutif;

**CONSIDÉRANT** que, conformément à l'article 8 du règlement constituant le comité exécutif, toute vacance dans le comité exécutif est comblée par le conseil d'administration dans les 30 jours de celle-ci;

**CONSIDÉRANT** que tous les membres du conseil d'administration présents ont été consulté au sujet de l'ajout un point à l'ordre du jour;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Monsieur Bruno Lavallée,  
Appuyé par Monsieur Pierre Thériault,  
Et résolu à l'unanimité

D'ajouter au point 15 de l'ordre du jour — Questions diverses — Nomination au sein du comité exécutif :

- A) Nomination du scrutateur
  - B) Propositions de candidatures et fermeture de la période de mise en candidature pour un autre membre
  - C) Vice-président — Propositions de candidatures et fermeture de la période de mise en candidature
- 

## **25-109 EFFETS BANCAIRES — MODIFICATION DES SIGNATAIRES**

**CONSIDÉRANT** l'élection de Madame Louise Arpin au poste de présidente de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains;

**CONSIDÉRANT** l'élection de Monsieur Pierre Thériault au poste de vice-président de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Monsieur Bruno Lavallée,  
Appuyé par Monsieur Léonard Gaudette,  
Et résolu à l'unanimité

Que Madame Louise Arpin, présidente de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains **OU** Monsieur Pierre Thériault, vice-président **ET** Madame Carole Gaulin, greffière-trésorière **OU** Madame Mélanie Paquin, directrice générale, soient autorisés à signer, conjointement, tous chèques, traites, billets à ordre et autres effets pour la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains.

Que les personnes autorisées aux termes du paragraphe précédent et chacune d'elles séparément soient autorisées à recevoir de la Banque Nationale du Canada les relevés de compte, les chèques payés et autres effets portés au compte de la Régie et à certifier et accepter tous comptes entre la Régie et la Banque Nationale du Canada.

---

**PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE AU PUBLIC**

Aucune question.

---

**PÉRIODE D'INFORMATION À L'INTENTION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Une période d'information générale est tenue à l'intention des membres du conseil d'administration.

---

**TABLEAU DES DÉPENSES ET TRANSFERTS DE POSTES BUDGÉTAIRES AUTORISÉS — DÉPÔT**

Conformément aux dispositions du règlement numéro 68 de la Régie, la greffière-trésorière dépose la liste des dépenses autorisées depuis la dernière séance du conseil d'administration.

---

**25-110      ACCEPTATION DES COMPTES**

Il est proposé par Monsieur Réjean Cossette,  
Appuyé par Simon Valcourt,  
Et résolu à l'unanimité

Que les comptes inscrits sur la liste des comptes, préparée en date du 13 novembre 2025 et déposée en date de ce jour, soient payés et que ceux déjà payés soient ratifiés.

---

**25-111      ÉCOCENTRES — PROLONGATION DU CONTRAT APO 2024 02 ECO — AUTORISATION**

**CONSIDÉRANT** la résolution numéro 24-014, adoptée le 28 février 2024, par laquelle le conseil d'administration retenait l'option 3, dans le cadre de l'adjudication du contrat APO 2024 02 ECO à l'entreprise JMV Environnement inc.;

**CONSIDÉRANT** qu'advenant le cas où la Régie désire bénéficier de l'option d'une troisième année aux mêmes conditions, l'article 2 du cahier des charges précise qu'un avis écrit relatif à la prolongation du contrat doit être transmis au soumissionnaire le ou avant le 31 décembre 2025;

**CONSIDÉRANT** la recommandation des membres du comité exécutif en date du 5 novembre 2025;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Monsieur Robert Leclerc,  
Appuyé par Monsieur Claude Vadnais,  
Et résolu à l'unanimité

De transmettre à l'entreprise JMV Environnement inc., l'avis relatif à la prolongation, pour une année supplémentaire, du contrat APO 2024 02 ECO, dans le cadre du mandat de location, maintien, levée et transport des conteneurs provenant des écocentres, adjugé par la résolution numéro 24-014 du 28 février 2024.

Que ce mandat soit réalisé en conformité avec les exigences apparaissant dans les documents de soumission APO 2024 02 ECO.

---

**COLLECTE DE TUBULURES ACÉRICOLE 2025 — SOMMAIRE**

Les membres du conseil d'administration ont tous reçu copie du sommaire des collectes de tubulures acéricoles qui ont eu lieu en octobre 2025 aux écocentres de la Régie. La directrice générale résume le déroulement de ce projet, organisé en collaboration avec AgriRÉCUP, et présente les grandes lignes de ce sommaire.

---

**25-112**

**MATIÈRES RECYCLABLES — COMPENSATION POUR LA COLLECTE SÉLECTIVE 2025 — RÉPARTITION AUX MUNICIPALITÉS MEMBRES**

**CONSIDÉRANT** que, par le Règlement sur la compensation pour les services municipaux fournis en vue d'assurer la récupération et la valorisation de matières résiduelles, le gouvernement du Québec a mis en place un régime de compensation qui prévoit que les entreprises mettant sur le marché des contenants, des emballages et des imprimés doivent contribuer au financement de la collecte sélective municipale;

**CONSIDÉRANT** que, dans sa lettre en date du 5 novembre 2025, RECYC-QUÉBEC informait la Régie qu'elle devrait recevoir une compensation totale pour l'année 2025 d'environ 2 218 687,00 \$, provenant des organismes ÉcoEntreprise Québec et RecycleMédias;

**CONSIDÉRANT** que le paiement de cette somme par RECYC-QUÉBEC, sera effectué en trois versements;

**CONSIDÉRANT** le tableau de répartition, préparé par la greffière-trésorière, relativement aux coûts applicables à la collecte, au transport et au traitement des matières recyclables pour chaque municipalité membre;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Monsieur Claude Vadnais,  
Appuyé par Monsieur Jean-François Morin,  
Et résolu à l'unanimité

De remettre aux municipalités membres le montant provenant de RECYC-QUÉBEC relativement à la compensation pour la collecte sélective pour l'année 2025 proportionnellement aux coûts applicables à la collecte, au transport et au traitement des matières recyclables, conformément au tableau préparé en date du 13 novembre 2025.

Que cette somme soit versée aux municipalités membres au fur et à mesure que les sommes seront reçues par la Régie, selon le calendrier des versements déterminé par RECYC-QUÉBEC dans sa lettre du 5 novembre 2025.

---

**PROGRAMME RÉGIONAL DE VIDANGE DES INSTALLATIONS SEPTIQUES — DISTRIBUTION PAR MESSAGERIE — RAPPORT**

Les membres du conseil d'administration ont tous reçu copie du rapport relatif à la distribution par messagerie privée des lettres de rendez-vous dans le cadre du programme régional de vidange des installations septiques. La directrice générale précise que ce moyen de distribution a été utilisé lors du conflit de travail à Postes Canada et présente les grandes lignes de ce rapport.

---

**25-113 FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS — RÉGIME D'ASSURANCE COLLECTIVE — RENOUVELLEMENT DU CONTRAT POUR 2026**

**CONSIDÉRANT** que la Fédération québécoise des municipalités, mandataire autorisé et preneur du contrat d'assurance au bénéfice des employés de la Régie, souscrit à un contrat d'assurance auprès de Desjardins Assurance, depuis le 1<sup>er</sup> juin 2022, pour le régime d'assurance collective des employés de la Régie (résolution numéro 22-056);

**CONSIDÉRANT** les documents reçus de la Fédération québécoise des municipalités, en date du 24 octobre 2025, indiquant les conditions de renouvellement établies pour l'année 2026;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Monsieur Léonard Gaudette,  
Appuyé par Monsieur Bruno Lavallée,  
Et résolu à l'unanimité

D'autoriser, pour l'année 2026, le renouvellement du contrat d'assurance collective des employés de la Régie, souscrit par la Fédération québécoise des municipalités auprès de l'assureur Desjardins Assurances, selon les conditions et modalités décrites aux documents de renouvellement.

---

**25-114 FERMETURE DES BUREAUX — PÉRIODE DES FÊTES**

**CONSIDÉRANT** la recommandation des membres du comité exécutif en date du 5 novembre 2025;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Monsieur Emmanuel Ménard,  
Appuyé par Monsieur Richard Hébert,  
Et résolu à l'unanimité

D'autoriser la fermeture des bureaux de la Régie pour le congé de la période des Fêtes du 24 décembre 2025 au 2 janvier 2026 inclusivement.

---

**25-115 QUESTIONS DIVERSES — ÉLECTION DU COMITÉ EXÉCUTIF — NOMINATION DU SCRUTATEUR**

Il est proposé par Madame Cynthia Brunelle,  
Appuyé par Monsieur Simon Valcourt,  
Et résolu à l'unanimité

De nommer Madame Carole Gaulin scrutatrice, s'il y a procédure d'élection, pour l'élection d'un membre du comité exécutif ou pour le poste de vice-président du comité exécutif.

---

**25-116**

**QUESTIONS DIVERVES — ÉLECTION DU COMITÉ EXÉCUTIF — PROPOSITION DE CANDIDATURES ET FERMETURE DE LA PÉRIODE DE MISES EN CANDIDATURE POUR UN AUTRE MEMBRE**

Monsieur Pierre Thériault, appuyé de Monsieur Jean-Pierre Arpin, propose la candidature de Monsieur Claude Vadnais.

Monsieur Stéphane Beauchemin, appuyé de Monsieur Richard Hébert, propose la candidature de Monsieur Emmanuel Ménard.

Aucune autre proposition n'étant faite, la période de mise en candidature pour un autre membre du comité exécutif est fermée.

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Monsieur Pierre Thériault,  
Appuyé par Monsieur Jean-Pierre Arpin,  
Et résolu à l'unanimité

De clore la période de mise en candidature pour un autre membre du comité exécutif.

Monsieur Claude Vadnais refuse sa mine en nomination.

Monsieur Emmanuel Ménard accepte sa mise en nomination.

Monsieur Emmanuel Ménard accepte le poste et est officiellement élu membre du comité exécutif de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains pour la période de novembre à décembre 2025 et est mandaté à agir selon les dispositions du Règlement numéro 8, adopté le 25 janvier 1995 et ses amendements.

---

**25-117**

**QUESTIONS DIVERSES — ÉLECTION DU COMITÉ EXÉCUTIF — VICE-PRÉSIDENT — PROPOSITION DE CANDIDATURES ET FERMETURE DE LA PÉRIODE DE MISES EN CANDIDATURE**

Monsieur Bernard Barré, appuyé par Monsieur Richard Hébert propose la candidature de Monsieur Pierre Thériault.

Aucune autre proposition n'étant faite, la période de mise en candidature pour le poste de vice-président du comité exécutif est fermée.

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Monsieur Richard Hébert,  
Appuyé par Jean-Pierre Arpin,  
Et résolu à l'unanimité

De clore la période de mise en candidature pour le poste de vice-président du comité exécutif.

Monsieur Pierre Thériault accepte le poste et est officiellement élu vice-président du comité exécutif de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains pour la période de novembre à décembre 2025 et est mandaté à agir selon les dispositions du Règlement numéro 8, adopté le 25 janvier 1995 et ses amendements.

---

**DOCUMENTS DÉPOSÉS**

- A) Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif du 5 novembre 2025
  - B) Contrats régionalisés — Remboursement de TPS et de TVQ pour la période du 1<sup>er</sup> au 30 juillet 2025
- 

**DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE AU PUBLIC**

Aucune question

---

**25-118 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par Monsieur Jean-Pierre Arpin,  
Appuyé par Monsieur Bruno Lavallée,  
Et unanimement résolu

De lever la séance à 20 h 18.

---

Louise Arpin, présidente

---

Carole Gaulin, greffière-trésorière